

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

<b>HELHa La Louvière</b> Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : <a href="mailto:eco.lalouviere@helha.be">eco.lalouviere@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Citoyenneté			
Code	ECTO2B31CIT	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Patricia MOLET</b> ( <a href="mailto:patricia.molet@helha.be">patricia.molet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement optionnelle est de sensibiliser l'étudiant à la citoyenneté. Elle peut prendre diverses formes: représentation des étudiants dans divers organes décisionnels de la HELHa ou toute autre forme de projet à caractère citoyen interne ou externe à la HELHa qui pourrait être valorisé dans le cadre de cette activité d'apprentissage et validé par le titulaire de l'unité citoyenne.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- adopter des valeurs telles que solidarité, responsabilité, participation
- adopter un sens critique et un esprit d'analyse
- participer activement et s'engager dans la vie de la HELHa ou dans la société
- rédiger un rapport de ses activités
- réaliser une autoévaluation des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, qu'ils soient acquis, en cours d'acquisition ou non acquis, en tant que porte-parole dans des situations de réunions de groupes ainsi que des compétences interpersonnelles en tant que représentant d'un groupe.

S'il choisit la représentation étudiante, l'étudiant sera capable en plus de:

- prendre l'avis de ses pairs lors des réunions des délégués, acter leurs doléances dans un rapport écrit et les transmettre aux différents organes
- prendre la parole dans les organes consultatifs et décisionnels

S'il choisit une autre forme de projet citoyen, l'étudiant sera capable en plus de:

- fixer des objectifs réalistes à son projet citoyen
- communiquer régulièrement son état d'avancement au responsable de l'unité d'enseignement
- identifier les différentes étapes de son projet citoyen et réaliser un rétroplanning
- identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires
- mettre en oeuvre son projet citoyen

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B31CITA    Projet citoyen    24 h / 2 C    (opt.)

### Contenu

Le contenu du projet citoyen est négocié de commun accord entre l'étudiant et le responsable de l'unité d'enseignement sur base d'un document définissant les objectifs, les missions et la planification de ce projet.

Le contenu fera l'objet de la rédaction d'une convention qui sera établie entre l'étudiant et le responsable de l'unité citoyenne.

### Démarches d'apprentissage

Apprentissage par projet

### Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de rencontres pour faire le point sur les démarches et résultats de l'étudiant (suivi individualisé)

### Sources et références

Néant

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Consignes

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Remise d'un rapport de ses activités selon les attentes du responsable de l'unité d'enseignement (acquis d'apprentissage visés cf fiche ECTS et consignes disponibles sur la plateforme d'apprentissage de la HELHa).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de

présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).